



## QUE DOIS-JE CONSIDÉRER COMME UN AES ?

Tout contact avec du sang ou un liquide assimilé (liquide céphalorachidien, ...), potentiellement contaminant, même sans traces visibles de sang

- ▶ Lors d'une effraction cutanée (piqûre ou coupure)



- ▶ Par projection sur une muqueuse (œil, bouche)



- ▶ Sur une peau lésée



## POURQUOI MON AES PEUT ÊTRE À RISQUE ?

Le risque dépend

- ▶ De la gravité de l'AES : profondeur de la blessure, geste en intravasculaire Intra-artériel (IA) et Intraveineux (IV), aiguille creuse, de gros calibre, visiblement souillée de sang
- ▶ Des caractéristiques du patient source : virémie élevée
- ▶ De l'absence de traitement post-exposition



## QUE DOIS-JE FAIRE EN CAS DE COUPURE OU PIQÛRE ?

■ Règle n°1  
**NE JAMAIS  
FAIRE  
SAIGNER**



■ Règle n°2  
**LAVER**  
à l'eau et  
au savon

■ Règle n°3  
**RINCER**  
abondamment



■ Règle n°4  
**DÉSINFECTER**  
après séchage  
ou immersion  
**pendant 5 minutes**,  
avec du Dakin®,  
de la Bétadine dermique®,  
de l'alcool à 70°  
ou de l'Eau de Javel  
à 2,6% de chlore actif



■ En cas de projection sur une muqueuse  
**Rincer pendant 5 minutes** avec  
de l'eau ou du sérum physiologique



**PRISE D'AVIS MÉDICAL**  
**Pour tout AES, consulter  
au mieux dans les 4 heures  
au plus tard dans les 48h  
suivant l'exposition**

- Contacter un médecin référent ou joindre le service des urgences le plus proche
- Vous pouvez également consulter un médecin du travail pour obtenir des conseils personnalisés et un suivi en cas d'AES



**Trouver  
le référent AES  
le plus proche  
sur votre  
smartphone**



## POURQUOI CONSULTER UN MÉDECIN RÉFÉRENT AES ?

- 1/ Collecter les renseignements médicaux concernant le **patient source**
- 2/ **Évaluer le risque infectieux** (Virus de l'Immunodéficience Humaine - VIH, hépatites B et C) qui peut conduire à prescrire un traitement post-exposition urgent contre le VIH
- 3/ Vérifier votre **situation vaccinale et immunitaire** vis-à-vis de l'hépatite B
- 4/ Rédiger un **certificat médical initial d'accident de travail** pour une prise en charge assurantielle

**Les AES ne sont pas une fatalité !**  
**Prévenez tout risque d'AES en adoptant les bonnes pratiques,**  
**en utilisant protections et matériels adaptés**

### Adaptez les équipements de protection individuelle (EPI) en fonction du risque

Si risque de projection de sang ou de liquide biologique

Des **LUNETTES** anti-projection

Un **MASQUE**

Une **SURBLOUSE** ou **TABLIER**



Restez vigilant et portez des gants à usage unique

- ▶ Dès que la peau de mes mains est lésée
- ▶ Dès contact avec les muqueuses ou si la peau du patient est lésée
- ▶ Dès que je dois prélever et manipuler tout liquide biologique
- ▶ Dès contact avec des surfaces, matériels, linges ou déchets souillés
- ▶ Dès l'utilisation d'objet perforant et dès contact avec un liquide biologique



Conteneur stabilisé

- ▶ J'utilise les dispositifs médicaux de sécurité mis à disposition
- ▶ J'élimine **IMMÉDIATEMENT** les objets perforants dans un conteneur adapté
- ▶ Je ne recapuchonne **JAMAIS** une aiguille à la main
- ▶ Je ne désadapte **JAMAIS** une aiguille
- ▶ Je nettoie **IMMÉDIATEMENT** matériels et surfaces souillés
- ▶ Fermeture intermédiaire du couvercle après utilisation, et fermeture complète du conteneur avant élimination